

-----  
**EXTRAIT****DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale**  
-----

DB 26.03.11

-----  
**RESSOURCES ET  
MOYENS**  
-----

Adoption du compte  
de gestion du trésorier  
principal du  
Havre-Municipale  
pour les budgets  
annexes de l'exercice  
2025

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 7

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, à 16 heures 30,

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni en salle Zola sous la présidence de Mme Florence THIBAudeau-RAINOT, vice-présidente.

Etaient présents :

Mmes Laurence BESANCENOT, Laurence PREVOST, administratrices, MM. Madjid NASSAH, Philippe TOUILIN, Gilbert BELLET, Philippe PAUMELLE, administrateurs.

Etaient absents et excusés :

M. Edouard PHILIPPE, président, Mmes Nathalie NAIL, Oumou NIANG-FOUQUET, Anne-Virginie LE COURTOIS, Katy VITERISI, Laurence VASSE HERRENSCHMIDT, Stéphanie AUDEBERT, administratrices.

-----  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 (adoption et exécution du budget) et L. 2311-1 à L. 2343-2 (budgets et comptes) ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-8 ;

**VU** la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

**VU** le compte de gestion 2025 présenté par Madame la Comptable publique ;

**VU** la délibération du 5 mars 2026 relative à l'adoption du compte administratif 2025 ;

**Après avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'arrêter** le compte de gestion de Madame la Comptable publique de l'exercice 2025 pour les budgets annexes sur la base des résultats d'exécution de l'exercice ci-dessous :

| <b>RÉSULTATS<br/>COMPTABLES 2025</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>FONCTIONNEMENT</b> |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Budget résidences<br>autonomie (01)  | <b>312 815,76 €</b>   | <b>366 182,96 €</b>   |
| CLIC (25)                            | <b>NEANT</b>          | <b>106 237,62 €</b>   |

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Florence THIBAUDEAU-RAINOT  
adjoint au maire  
vice-présidente du CCAS

